

PRIX DE NOËL

7ème(P/ 3496), Classe 4 — 11/12/2022 16h00, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON LEGER (2,8)

7.200 (3.600, 1.440, 1.080, 720, 360)

ARRIVEE OFFICIELLE: 9 Engagés. 1 Forfait. 1 Supplémentaire. 8 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 2.14.59 (Redk : 1. 4. 9)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**. **Poids : 3 ans : 55 k. 4 ans et au-dessus : 56 k.** Surcharges accumulées : 1 k.1/2 par course gagnée cette année.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

Les Commissaires ont autorisé la jument HARRY'S PRINCESS à ne faire qu'un tour montée au rond de présentation, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé le hongre SAINT ROMAIN à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Les Commissaires ont autorisé la pouliche J'AIME MA REINE à ne faire qu'un tour montée au rond de présentation, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur un incident survenu en fin de par cours, dont a été victime la jument INDENIA arrêtée avant la ligne d'arrivée. Après examen du film de contrôle et audition du jockey Sophie CHUETTE, les Commissaires n'ont constaté aucune gêne des concurrents et aucune faute de la part du jockey entraînant la blessure de la jument. Les Commissaires ont autorisé le vétérinaire de service à euthaniser la jument INDENIA, après accord du propriétaire, celle-ci les ayant informés d'une telle nécessité. La jument JENUFA a subi un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval N° Père/Mère Écart au précédent Couleurs Propriétaire Entraîneur Dép./Pays Ent. Jockey Poids Gain Prim. Prim. Suppl. Equipement(s) Écurie. Éleveurs prop. elev.

1	JENUFA <u>F.P.S. 5 A.</u>	Par: HUNTER'S 03 LIGHT et JEZLAY (LAYMAN)	(Corde:06)		N.NOIRTIN/T.HAYOT/L.POMPIGNAN	S. JOUSSELIN	972	GABRIEL BON	59 kg	3.600	1.879	712	NNL	EARL HARAS DU LOGIS, J. INCE
2	SAINT ROMAIN <u>H.P.S. 5 A.</u>	Par: RAJSAMAN et 06 SANDOUVILLE (LOPE DE VEGA)	3/4 (Corde:08)		R.SAINTE-ROSE / A.DRAME	R. SAINTE ROSE	972	FABIEN LEFEBVRE	57,5 kg	1.440	751	284	NNL	FRANKLIN FINANCE S.A.
3	MISTER GRYSBI <u>H.P.S. 4 A.</u>	Par: STORMY RIVER et 01 CAMPANACA (PRINCE KIRK)	7/4 (Corde:01)		MR JACQUES-OLIVIER IVALDI	JO. IVALDI	972	MME SARAH AKARI- SOUIDANE	57,5 kg (59 kg)	1.080	563	213	NNL	C. JOUANDOU,MME C. FERRER
4	DADIDOM <u>H.P.S. 4 A.</u>	Par: MY RISK et ADDITION (NUMEROUS)	04 (Corde:03)		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	ANTHONY BERNARD	59 kg	720	375	142	NNL	MME M. JOMAIN,MME H. PETIT,MME E. PETIT
5	HARRY'S PRINCESS <u>F.P.S. 5 A.</u>	Par: PRINCE GIBRALTAR et 05 DON'T HURRY ME (HURRICANE RUN)	1.5 (Corde:05)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	STEPHANE BREUX	57,5 kg	360	187	71	NNN	JF. GRIBOMONT
6	AIR CHIEF AMOUR <u>F.P.S. 5 A.</u>	Par: AIR CHIEF 02 MARSHAL et QUE JE T'AIME (DR FONG)	3.5 (Corde:07)		MR YOHAN MARIE	Y. MARIE	971	FRANCK TORRALBA	59 kg		S	NNN	JM. PLASSAN	

7 **J'AIME MA REINE** 08 Par: RECORDER et TESTA MORA (Corde:02) 15L (MAJORIEN) MME YANICE LUCE MME Y. LUCE 972 CEDRIC REYNAUD 55 kg (53,5 kg) NNN JL. LENOURY

AR **INDENIA** 07 Par: BERTOLINI et ECHAPPEE (Corde:04) 15L (CAPE BELLE (CAPE CROSS)) MR GEORGES EMILE LANGERON GE. LANGERON 972 MME SOPHIE CHUETTE 54,5 kg (56 kg) ONL ECURIE JARLAN